

Motion pour des Services Publics de qualité

Dans un contexte marqué par les suppressions massives d'emplois et la dégradation des conditions de travail dues au choix désastreux du gouvernement, la situation salariale des agents de la Fonction publique atteint un niveau de dégradation inégalée.

A Arles comme ailleurs, tous les Services Publics de proximité et de pleine compétence sont fortement attaqués. La précarisation des emplois, leur suppression massive, remettent gravement en cause la pérennité d'un Service Public qui répond aux besoins des populations. C'est le cas entre autres à l'Hôpital Public, aux Finances Publiques ou encore dans l'Education Nationale et dans les collectivités territoriales.

Pour la première fois depuis la Libération, les agents de la Fonction publique se voient imposer deux années consécutives de gel de la valeur du point d'indice. La perte de pouvoir d'achat de celui-ci depuis 2000 s'élève désormais à 11% et, sans changement de cap, continuera de se creuser compte tenu des prévisions d'inflation. La hausse progressive de la cotisation retraite imposée par le gouvernement et le Medef va amplifier cette baisse salariale.

Contre toute logique, le gouvernement s'efforce de faire croire que sa politique salariale garantirait le pouvoir d'achat des agents. Cette affirmation fantaisiste est démentie par le dernier rapport annuel sur l'état de la Fonction publique qui établit qu'en 2008, le salaire net moyen dans la Fonction publique territoriale a baissé de 0,6% par rapport à 2007. De même, l'INSEE estime que le salaire moyen dans les administrations publiques a baissé de 0,1% en 2010 et qu'il sera en baisse de 0,9% à la mi-2011.

La politique salariale du gouvernement ne constitue donc en rien une réponse satisfaisante à la question du pouvoir d'achat. De plus, l'idée que l'amalgame de l'ensemble des éléments d'évolution de la rémunération aurait pour objet de répondre à cette question, constitue une négation du principe de carrière et de la notion même de reconnaissance des qualifications.

Face à cette situation, Union Locale CGT d'Arles, veut réaffirmer fortement son attachement au point d'indice, élément central et prioritaire en matière salariale dans la Fonction publique. En effet, seule la progression du point d'indice permet véritablement de compenser l'inflation et d'assurer une réelle augmentation des salaires pour tous les fonctionnaires et agents contractuels.

C'est pourquoi la CGT exige une augmentation immédiate et conséquente du point d'indice, suivie de l'ouverture de véritables négociations sur :

- ***Les mesures de rattrapage ;***
- ***La revalorisation des grilles indiciaires ;***
- ***Une véritable politique salariale dans la Fonction publique.***